

RECUEIL
des
DELIBERATIONS
de la
COMMISSION PERMANENTE



Conseil général
de la Sarthe

REUNION DU 17 OCTOBRE 2014

**COMMISSION EMPLOI,
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET TOURISTIQUE ET
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 17 octobre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction Générale Adjointe du
développement territorial
Service Economie, Tourisme, Emploi et
Insertion*

EMPLOI - ACTIONS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

I- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : STIMULER L'ACTIVITE

A) SOUTENIR LES FILIERES PRIORITAIRES ET LES ETAPES CLES DE LA VIE DE L'ENTREPRISE

1) Appuyer les étapes clés de la vie de l'entreprise

1.1) Concours « Sarthe Me Up »

- **DECIDE** de retenir le projet « Metacoustic » de Monsieur Clément Lagarrigue et de le récompenser d'un prix de **10 000 €**, qui sera versé au cours de l'année 2015, sous réserve de la création de l'entreprise et de l'approbation de la convention s'y rapportant.

1.2) Aide aux grands projets

Société MECACHROME - Site de Vibraye

- **DECIDE** de consolider l'aide départementale en subvention à hauteur du montant versé, soit 733 500 €
- **ANNULE** la part de l'aide non versée et non justifiée, soit 341 500 €
- **DECIDE** de l'achèvement de ce dossier.

1.3) Régularisation d'un dossier d'aide au développement de l'emploi dans les entreprises – création d'entreprise

Société ANJOU MAINE OXYCOUPAGE – Sablé-sur-Sarthe

- **DECIDE** d'annuler l'aide octroyée à la société ANJOU MAINE OXYCOUPAGE, soit **35 000 €** et d'en solliciter le remboursement auprès du mandataire judiciaire en charge de la procédure de liquidation judiciaire
- **HABILITE** le Président à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

1.4) Prêt Participatif de Développement

SCOM (Serrurerie Charpente Oxycoupage Maintenance) / Pontvallain

- **DECIDE** de donner un avis favorable au principe d'attribution d'un prêt participatif de développement de 100 000 € au profit de la société SCOM, située à Pontvallain, **avec participation du Conseil général à hauteur de 20 000 €.**

1.5) Abrogation d'une délibération

- **DECIDE** d'abroger la délibération n°1 de la Commission permanente du 04 juillet 2014 pour la partie relative à l'achèvement du dossier ECOPLAST Europe à Téléché.

B) FAVORISER L'ACCUEIL ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR L'APPUI AUX ACTEURS

Soutenir les acteurs du développement économique

Sarthe Développement (locaux)

- **APPROUVE** les termes du projet d'avenant à l'annexe n°1 à la convention cadre du 28 janvier 2013, joint aux présentes, et relatif aux locaux mis à disposition de l'agence Sarthe Développement
- **HABILITE** le Président du Conseil général à signer l'avenant correspondant.

II- TOURISME : CONFORTER L'ATTRACTIVITE DE LA SARTHE

SOUTENIR UNE DEMARCHE QUALITATIVE TERRITORIALE

Soutenir les acteurs du développement touristique

1) Le réseau d'information numérique

ACCORDE à Sarthe Développement une subvention d'investissement de **100 000 €**, pour la mise en œuvre d'une action d'information numérique (restructuration du site web de l'agence, mise en place d'un réseau d'écrans pour le déploiement de bornes hot spot...) sur présentation des factures acquittées (coût prévisionnel de 107 532,94 € TTC dont 99 486,60 € de dépenses éligibles).

2) La TRANSVAP

DECIDE d'accorder une subvention **exceptionnelle** d'un montant maximum de **9 000 €** à la **TRANSVAP** au titre de l'entretien du site pour l'année 2014.

APPROUVE le projet d'avenant n° 2 à la convention du 27 mars 2014,
HABILITE le Président à signer l'avenant correspondant.

3) Développement des filières de plein air, de pleine nature et du tourisme pour tous – filière canoës-kayak

ACCORDE à la **Commune de Fresnay sur Sarthe** une subvention de **3 363,73 €** pour l'aménagement de la base de locations de canoës-kayaks, soit 20 % de la dépense estimée à 16 818,65 € H.T.

Accompagner la création d'entreprises touristiques et d'équipements structurants

Au titre des hébergements touristiques en milieu rural / remboursement d'une partie de subvention

AUTORISE le Président du Conseil général à solliciter le remboursement partiel de la subvention de 7 000 € accordée en 2005 à **Mme Joëlle Combriès** pour l'aménagement d'une piscine en complément de cinq chambres d'hôtes au lieudit «Le Moulin Calme » à Luceau soit la somme de **1 400 €**.

III EMPLOI

FDOTSI 72

DECIDE d'accorder une aide exceptionnelle liée à la pérennisation de l'emploi tremplin dans la limite de 3 ans à hauteur de 5% du SMIC chargée annuel, au bénéfice de la FDOTSI 72.

Mme Véronique RIVRON, Vice-Présidente de Sarthe Développement, ne prend part ni au débat ni au vote.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 22 octobre 2014
et de sa publication ou notification le 23 octobre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 17 octobre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction Générale Adjointe du
développement territorial*

PROGRAMMATION FSE 2014-2020 ORGANISATION DÉPARTEMENTALE

La Commission Permanente,

Vu le rapport de son Président,

Vu les dispositions des règlements communautaires (UE) n° 1303/2013 et n° 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 ;

Vu le projet de programme national du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole déposé auprès de la commission européenne le 11 août 2014 ;

Vu la circulaire DATAR n° 57 090 du 4 juin 2013 relative à la gestion des fonds européens de la période 2014-2020 ;

Vu la circulaire DGEFP n° 301 du 10 juin 2013 relative à l'architecture de gestion du FSE et à la préparation de la période de programmation 2014-2020 ;

Vu l'article 78 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, relatif aux délégations de gestion de crédits des programmes européens ;

Vu l'accord cadre entre l'Etat et l'Assemblée des Départements de France en date du 5 août 2014 pour la mobilisation du fonds social européen en faveur de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté ;

Vu l'accord cadre entre l'Etat, l'Assemblée des départements de France et Alliance Villes Emploi en date du 9 juillet 2014 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015,

Conformément à la délégation qui lui a été accordée,

Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer l'accord local sur la coordination des interventions du FSE inclusion au titre du programme opérationnel national FSE 2014 2020 selon le projet joint en annexe.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 22 octobre 2014
et de sa publication ou notification le 23 octobre 2014

Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination

Philippe Verger



**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

**COMMISSION RÉUSSITE
ÉDUCATIVE : COLLÈGES ET
TRANSPORTS**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 17 octobre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe de
l'Education, des Sports, des Transports
et de la Culture
Direction de l'Education et des Sports*

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS ANNÉE 2015

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DONNE son agrément au projet de répartition provisoire de la dotation de fonctionnement allouée aux collèges publics pour 2015 effectuée sur la base des effectifs recensés à la rentrée 2014 soit **4 624 723 €**.

PROPOSE de réserver pour le budget 2015 un crédit de **57 184 €** non affecté, destiné à venir en aide à certains établissements connaissant des difficultés ponctuelles.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 22 octobre 2014
et de sa publication ou notification le 23 octobre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination

Philippe Veyger



**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 17 octobre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe de
l'Education, des Sports, des Transports
et de la Culture
Direction de l'Education et des Sports*

CONVENTION CADRE DÉPARTEMENT RECTORAT RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DU VOLET NUMÉRIQUE DU PLAN COLLÈGE

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président du Conseil général à signer la convention cadre
Département/Rectorat, jointe en annexe, relative à la mise en œuvre du volet
numérique du Plan Collège

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 22 octobre 2014
et de sa publication ou notification le 23 octobre 2014

Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination

Philippe Verger



**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 17 octobre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe de
l'Éducation, des Sports, des Transports
et de la Culture
Service des Transports Scolaires et
Voyageurs*

AVENANT N°1 AU CONTRAT D'OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT EN GARE DU MANS

La Commission Permanente,

Vu le rapport de son Président,

Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat d'occupation d'un emplacement en gare du Mans portant sur sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2017,

HABILITE le Président à signer ledit avenant.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 22 octobre 2014
et de sa publication ou notification le 23 octobre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination

Philippe Verger



**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

**COMMISSION AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES,
INFRASTRUCTURES ET ROUTES**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 17 octobre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Infrastructures
Service de la Gestion des Routes*

PROPOSITION DE RÉPARTITION DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE À LA VOIRIE COMMUNALE 2014

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE conformément aux annexes jointes, la répartition pour 2014 de l'aide à la voirie communale d'un montant de **531 066 €** des Cantons de :

- Beaumont-sur-Sarthe (72 460 €)
- Bonnétable (18 060 €)
- Bouloire (28 393 €)
- Brûlon (88 662 €)
- La Chartre-sur-le-Loir (91 515 €)
- La Ferté-Bernard (24 413 €)
- Loué (81 911 €)
- Mamers (83 291 €)
- Sillé-le-Guillaume (42 361 €).

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 22 octobre 2014
et de sa publication ou notification le 23 octobre 2014

Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination

Philippe Verger



**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 17 octobre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Infrastructures
Service de la Gestion des Routes*

GESTION DU DOMAINE PUBLIC, SINISTRES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE l'admission en non-valeur de la somme de **1 631,33 €** suivant le détail joint à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 22 octobre 2014
et de sa publication ou notification le 23 octobre 2014

Pour le Président du Conseil général

Et par délégation

Le chargé du Service des Assemblées

Et de la Coordination

Philippe Vergier



**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

**COMMISSION AGRICULTURE,
RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT
LOCAL**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 17 octobre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction Générale Adjointe du
développement territorial
Direction de l'Aménagement
Agriculture et Environnement*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AGENCE DES TERRITOIRES DE LA SARTHE

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de valider la cession par le Département, pour un montant de **1 950 €**,
d'actions du capital social de la Société Publique Locale Agence des Territoires de
la Sarthe, aux collectivités listées en annexe.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 22 octobre 2014
et de sa publication ou notification le 23 octobre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination

Philippe Verger



**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

**COMMISSION FINANCES,
RESSOURCES ET ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 17 octobre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Ressources
Service du Budget*

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE PAR LE DÉPARTEMENT ACCORD SUR LA VENTE DE LOGEMENTS PAR L'OPH SARTHE HABITAT

La Commission Permanente,
Vu les demandes formulées par l'OPH Sarthe Habitat,
Vu l'article L3231-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil,
Vu l'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

I – Vente d'un logement situé à Connerré :

DONNE un avis favorable au projet de cession d'un logement locatif individuel situé à Connerré, rue du Sergent Maintien, présenté par l'OPH Sarthe Habitat.

PREND ACTE du remboursement anticipé à venir du prêt réalisé lors de l'acquisition-amélioration de ce logement par l'OPH Sarthe Habitat :

- Montant initial garanti de l'emprunt CDC (n°31571) : **76 071,20 €**
- Garantie accordée : **80 %** (CP du 18/03/2005)
- Capital restant dû garanti après l'échéance du 01/10/2014 : **62 870,09 €**
- Dernière échéance : **01/10/2037**

II – Vente d'un logement situé à Montfort le Gesnois :

DONNE un avis favorable au projet de cession d'un logement locatif individuel situé à Montfort le Gesnois, 12 Résidence du Pavillon, présenté par l'OPH Sarthe Habitat.

PREND ACTE du remboursement anticipé partiel à venir du prêt concerné par le financement de ce logement par l'OPH Sarthe Habitat :

- Montant initial garanti de l'emprunt de compactage CDC (n° 31848) :
980 168,72 € (montant de la fraction correspondant au logement cédé :
24 705,77 €)

- Garantie accordée : **100 %** (CP du 30/01/2012)

- Montant de la fraction restant dûe au 01/10/2014 : **20 104,77 €**

- Dernière échéance : **01/06/2025**

MM. Pierre TOUCHARD et Régis VALLIENNE, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 22 octobre 2014
et de sa publication ou notification le 23 octobre 2014

Pour le Président du Conseil général

Et par délégation,

Le chargé du Service des Assemblées

Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 17 octobre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Ressources
Service du Budget*

MAINLEVÉE PARTIELLE D'UNE HYPOTHÈQUE SA MANCELLE D'HABITATION

La Commission Permanente,

Vu le rapport de son Président,

Vu les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée,

Après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour la mainlevée partielle de l'hypothèque conventionnelle prise au 1^{er} bureau des hypothèques du Mans le 19 décembre 2013, volume 2013V, n°3179, pour les parcelles suivantes :

- B 1410 pour 3a18ca,
- B 1427 pour 99ca,
- B 1436 pour 6a49ca.

AUTORISE le Président du Conseil général à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de la mainlevée partielle de l'hypothèque sans paiement des inscriptions pour la vente.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 22 octobre 2014
et de sa publication ou notification le 23 octobre 2014

Pour le Président du Conseil général

Et par délégation,

Le chargé du Service des Assemblées

Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 17 octobre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction Générale des Services
Secrétariat des Assemblées, des Affaires
Juridiques et de la Documentation*

REPRÉSENTATIONS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu l'article L221 du Code électoral,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux ajustements de la représentation du Conseil général conformément à l'annexe jointe.

DECIDE de supprimer la représentation du Conseil général au sein des Maisons de l'emploi et de l'association « Le Mans côté cœur » suite à leur dissolution.

HABILITE le Président du Conseil général à présenter la candidature du Conseil général à la présidence du Conseil d'administration de la Sem SECOS et le cas échéant à cumuler la fonction de Président avec celle de Directeur général.

ABROGE la délibération n° 66 de la Commission permanente du 15 septembre 2014 pour la partie concernant la représentation du SDISS.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 22 octobre 2014
et de sa publication ou notification le 23 octobre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination

Philippe Vergier



**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 17 octobre 2014

DÉLIBÉRATION

Cabinet

MANDAT SPÉCIAL

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de confier les mandats spéciaux présentés en annexe.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 22 octobre 2014
et de sa publication ou notification le 23 octobre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun